

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement 22-930 modifiant l'entente portant sur la cour municipale.

Que ce règlement est présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 2 février 2023

PUBLIC Notice

It is hereby given, by the undersigned general director and clerk of the afore mentioned municipality that:

At the regular meeting on November 21, 2022, the City Council passed by-law 22-930 amending the municipal court agreement.

That this by-law is currently deposited at the registry office of the city of Waterloo, 417, rue de la Cour, where any interested person may take notice of from 8 :30 to 16 :30 from Monday to Thursday and 8 :30 to 12:30 on Fridays.

This by-law enters into force.

Waterloo, February 2, 2023

Louis Verhoef
Directeur général et greffier